

20 décembre 2018

Modification des tarifs de gaz naturel en Ontario

Les consommateurs de gaz naturel partout en Ontario verront des changements sur leurs factures au cours des trois prochains mois, et ce, dès le 1^{er} janvier 2019.

Ces changements découlent en partie du rajustement trimestriel lié à la valeur marchande de la ressource de gaz naturel - connu sous le nom de « rajustement tarifaire trimestriel » (RTT) pour les clients des services publics de gaz naturel, dont les tarifs sont réglementés : Enbridge Gas Distribution, Union Gas et EPCOR. La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) ne permet pas aux services publics de la province de réaliser un bénéfice sur la vente de gaz naturel. Ces entreprises de services publics doivent facturer à leurs clients le prix qu'elles paient pour se procurer du gaz naturel sur le marché libre, sans majoration.

Pour les clients d'Union Gas dans les régions du nord-ouest et du nord-est, les changements apportés aux tarifs découlent aussi des prix de transport et de stockage. En ce qui a trait aux clients d'EPCOR, ces changements comprennent aussi l'augmentation dans les tarifs qu'EPCOR peut facturer pour livrer le gaz naturel à ses clients. Ces changements dans les tarifs de livraison ont été approuvés par la CEO plus tôt ce mois-ci et entreront aussi en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Les réajustements décrits ci-dessus proviennent de changements apportés aux tarifs facturés aux clients résidentiels en fonction de la quantité habituelle* de gaz naturel chaque année, par rapport aux tarifs en vigueur au 31 décembre 2018 :

- 4,51 \$/mois (+6,2 %) en moyenne pour les clients d'Enbridge Gas Distribution
- 4,55\$/mois (+7,7 %) en moyenne pour les clients d'Union Gas – sud
- 4,43\$/mois (+5,4 %) en moyenne pour les clients d'Union Gas — nord-est
- 5,90\$/mois (+8,4 %) en moyenne pour les clients d'Union Gas — nord-ouest
- 3,17\$/mois (+4,6 %) en moyenne pour les clients d'EPCOR

* Consommateur résidentiel moyen

La consommation annuelle de gaz naturel pour un consommateur résidentiel moyen est de 2 400 m³ pour Enbridge, 2 200 m³ pour Union Gas et 2 009 m³ pour EPCOR.

Les répercussions des changements sur les factures de chaque client varieront en fonction de la quantité de gaz qu'il consomme.

À propos du RTT

Le gaz naturel est un produit négocié sur les marchés nord-américains. Les valeurs marchandes augmentent et diminuent en fonction de l'offre et de la demande actuelles. Les événements météorologiques majeurs peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur marchande.

Tous les trois mois, les entreprises de services publics de gaz naturel demandent à la CEO de modifier leurs tarifs de produits pour tenir compte :

- **Des coûts futurs** Les services publics font une estimation de la valeur marchande du gaz naturel pour les 12 prochains mois.

- **Des coûts passés** Les services publics examinent aussi la différence entre les tarifs qu'ils avaient prévus et ceux que leurs clients ont réellement payés. Ce « compte d'écart » pourrait être appelé *rajustement du prix du gaz* ou *rajustement de coût* sur la facture. Il peut augmenter ou diminuer le tarif, selon le cas. Par exemple, si une entreprise de services publics a obtenu de ses clients un montant plus élevé que ce qu'elle a payé pour acheter le gaz par le passé, la différence entre ces deux montants est remise aux clients par l'entremise d'une diminution de tarif. De la même façon, si l'entreprise n'a pas recueilli suffisamment d'argent de la part de ses clients, elle leur facturera un tarif plus élevé.

Comme les prévisions sont faites avant le moment où les services publics achètent le gaz naturel, elles ne sont jamais exactes. Les services publics demandent à la CEO d'apporter les réajustements à leurs tarifs de produits de manière à ce que ces tarifs suivent plus étroitement les valeurs marchandes.

Raisons expliquant les changements de tarifs de produits

L'augmentation des tarifs de produits découle d'une hausse du prix prévisionnel du gaz naturel, ainsi que d'une augmentation qui vise à tenir compte des différences entre les prix prévisionnels passés et les coûts réels du gaz. L'augmentation du prix prévisionnel du gaz naturel dépend de plusieurs facteurs, notamment une diminution des capacités de production en Alberta et des prévisions météorologiques plus froides qu'à l'habitude pour les prochains mois, ce qui entraîne l'augmentation de la demande en gaz naturel.

Plafonnement et échange

Les augmentations des prix prévisionnels du gaz naturel découlent de plusieurs facteurs, notamment des prévisions météorologiques plus froides qu'à l'habitude pour les prochains mois, ce qui augmente la demande en gaz, ainsi que la nécessité de compenser les écarts entre les prix prévisionnels passés du gaz et ceux réellement déboursés par les services publics.

Communiquez avec nous

Renseignements pour les médias

Téléphone : 416 544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes de renseignements des consommateurs

416-314-2455/1-877-632-2727

www.oeb.ca

This document is also available in English.